

## **Introduction**

---

Le titre de cet ouvrage, emprunté au cycle de recherche organisé à Aix-Marseille Université entre janvier 2018 et novembre 2019<sup>1</sup>, suggère un «mélange des genres» qui pourrait être pris pour une discordance, une anomalie. L'historien est en effet habitué à deux lieux distincts, les archives d'une part et les bibliothèques d'autre part; à deux réalités documentaires, le fonds et la collection; à deux objets matériels, la liasse et le codex; enfin à deux outils de travail, l'inventaire (sommaire ou analytique) et le catalogue. La force des implicites charriés par ces cadres matériels et intellectuels a contribué à figer l'opposition institutionnelle entre bibliothèques et archives et à masquer une double réalité. La première est que les fonctions que les sociétés passées et présentes ont attribuées à chacun de ces lieux sont une construction historique dont l'état actuel garde la trace des périodes révolues. La seconde est que la présence (ou l'absence) des documents dans les unes ou les autres est une inévidence, les gisements documentaires étant le résultat d'une longue série d'opérations – sollicitations, acceptations et refus, sélections et éliminations, mises en archives et en bibliothèque – plus ou moins congruentes aux politiques d'acquisition, de représentations du territoire et de reconnaissance de l'institution par la communauté qu'elle dessert. Le tournant archivistique entamé il y a vingt ans, qui engage les historiens à «historiciser [leur] compréhension de la nature et de la gestion des archives», a certes contribué à éclairer les conditions de production et d'usage des archives<sup>2</sup>. Mais les bibliothèques

- 
1. Programme «Pépinière d'excellence» de la fondation A\*Midex (Aix-Marseille Université). Le colloque conclusif a obtenu également un financement de l'ENSSIB, de même que la présente publication.
  2. Aurore Clavier et Filippo De Vivo, «Cœur de l'État, lieu de tension. Le tournant archivistique

restent singulièrement absentes de ce tournant collectif, comme si la réflexion sur les archives (comme fonds) ne pouvait s'effectuer que dans les archives (comme lieu).

Le constat est d'autant plus étonnant que les historiens ont développé une attention aigüe à la matérialité des archives, « dans une perspective globale et à ses différentes échelles, depuis le support documentaire jusqu'au bâtiment où sont conservées et rendues consultables les archives, en passant par les systèmes de classement et de rangement »<sup>3</sup>. La question du lieu de l'archive revient ainsi souvent dans les travaux, qui soulignent la relation complexe entre la construction d'un local, l'institutionnalisation de ses fonctions et l'appréciation de la valeur des artefacts qu'il renferme. L'histoire des dépôts ministériels de la France de Louis XIV, telle qu'elle est écrite par leurs gardes, exacerbe l'importance de cette installation physique qui est une manière non pas seulement d'identifier le dépôt comme un bureau particulier, mais aussi d'en construire la représentation comme une forteresse des secrets du pouvoir<sup>4</sup>. Cette localisation de l'archive n'est pas exclusive d'autres dynamiques qui lui semblent contraires. À la même époque, le renversement épistémologique opéré par Mabillon tient bien à la remise en question du pouvoir anciennement attribué au *locus credibilis*, celui d'accréditer la valeur des actes qu'il conserve, et à la liberté conférée à l'historien d'analyser de manière critique un document indépendamment de son lieu de conservation<sup>5</sup>. Partout dans l'Europe moderne, l'institution des cœurs archivistiques de l'État va d'ailleurs de pair avec l'existence d'archives politiques « particulières », envisagées comme des ressources pour l'action, conservées dans des cabinets qui sont indissociablement bibliothèque et archives, au sein d'hôtels qui sont à la fois demeure privée et édifice public<sup>6</sup>.

12

---

vu de Venise (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)», *Annales. Histoire, sciences sociales*, t. 68, n° 3, 2013, p. 699-728. Voir aussi Anne J. Gilliland, Andrew J. Lau et Sue McKemish éd., *Research in the Archival Multiverse*, Melbourne, Monash University Publishing, 2017.

3. Étienne Anheim, « Sciences des archives, science de l'histoire », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 2019, p. 513.
4. Sur le dépôt des Affaires étrangères, voir récemment Juliette Deloye, *(Ré)écritures d'un ministère. Les Affaires étrangères de la monarchie d'Ancien Régime à la Restauration*, thèse de doctorat en histoire moderne, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2020, p. 195-245. Voir également Thierry Sarmant, « Mars archiviste. Département de la guerre, dépôt de la guerre, archives de la guerre (1630-1791) », *Revue historique des Armées*, vol. 222, n° 1, 2001, p. 113-122.
5. Olivier Poncet, « Au-delà de la preuve. La dramatisation des archives comme discours politique, social et savant (France, xvi<sup>e</sup>-début xviii<sup>e</sup> siècle) », *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Stéphane Péquignot et Yann Potin dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 259-276 ; Randolph C. Head, « Documents, archives and proof around 1700 », *The Historical Journal*, vol. 56, n° 4, 2013, p. 909-930.
6. Jacob Soll, *The Information Master. Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009 ; Natacha Coquery, *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public. Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.

On voudrait ainsi plaider pour une histoire des archives dans laquelle le lieu archives ne soit pas un présumé, un immuable, mais une variable comme une autre, dont on puisse mesurer l'effet en la faisant bouger et, en l'occurrence, en la remplaçant par le lieu bibliothèque. La réflexion devrait s'imposer d'autant plus facilement que les historiens n'ont jamais ignoré que les bibliothèques conservent et mettent à leur disposition non seulement des papiers en tout genre (souvent reliés en volumes), mais aussi des ensembles que l'on qualifie aujourd'hui d'archives, composés des documents produits ou rassemblés par un individu ou une institution dans le cadre de ses activités. Cette proposition de réintroduire la bibliothèque dans le jeu du tournant archivistique ne répond pas uniquement à un questionnement historique. L'émergence très forte du thème des archives dans la presse professionnelle des bibliothécaires (en particulier autour des archives littéraires et scientifiques, mais aussi associatives ou militantes), met en évidence la rencontre des préoccupations du monde des bibliothèques avec celles du monde de la recherche, indépendamment même des convergences professionnelles, techniques et institutionnelles en cours avec le monde des archives. Cet effet de synchronisation devrait rendre possible – c'est le pari de ce volume, qui rassemble historiennes et historiens, archivistes et bibliothécaires – de réfléchir à ce qu'implique de conserver des archives dans une bibliothèque. S'il est évident que les bibliothèques comme institution font aux fonds d'archives autre chose que ce que les archives leur font, il faut précisément voir ce qu'il advient lorsque les archives sont prises dans une configuration spatiale et matérielle marquée par la domination presque sans partage du livre sur les non-livres, par l'habitude prise depuis le milieu de la période moderne de séparer les objets en fonction de leur nature (imprimés, manuscrits, estampes), par la pratique du classement par format ou thématique, plutôt que fonctionnel, par les formes bibliothéconomiques de description et de signalement des données. Il faut interroger la manière dont le lieu pèse sur la catégorisation des artéfacts, qu'il sera peut-être plus difficile de nommer «archives» dans un lieu qui ne l'est pas, indépendamment des traitements auxquels ils sont soumis et qui peuvent conduire à en faire des réalités hybrides, difficilement caractérisables (collection, fonds, recueils...). En bref, il s'agit de voir comment, ici comme ailleurs, *place matters*<sup>7</sup>.

Tout en pensant la «couche sémantique»<sup>8</sup> apportée aux archives par leur conservation dans une bibliothèque, les contributions de ce volume

7. Pour paraphraser Andrew Abbott, *Time Matters. On Theory and Method*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

8. Matthieu Pène, «Le temps des archives et la périodisation historique : une histoire

éclairent en retour ce que la présence des archives à côté des livres, plutôt que dans un centre d'archives, dit des fonctions que la société assigne à ses bibliothèques et des qualités qu'elle leur prête. Les arbitrages des individus qui choisissent de proposer leurs archives à une bibliothèque, les décisions politiques ou les processus institutionnels qui conduisent au même résultat, mettent en évidence que les documents, s'ils se trouvent placés dans l'un ou l'autre lieu, ne sont pas crédités de la même valeur symbolique. Aux cas que l'on trouvera traités dans ce volume, on en ajoutera deux autres, aux deux extrêmes de la période chronologique envisagée, qui va du XVII<sup>e</sup> siècle – moment où l'opposition entre archives et bibliothèques est relativement consolidée – à nos jours – moment où un certain nombre de dynamiques institutionnelles, professionnelles et techniques conduisent à la questionner. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le franciscain Donat de Nancy (1614-1701), confesseur du duc de Lorraine et épistolier prolifique, ne traite pas de la même manière toutes les lettres qu'il reçoit. La correspondance entretenue avec le duc de Lorraine, la famille ducal et la noblesse tout au long de la guerre de Trente Ans est archivée dans la bibliothèque du couvent de Nancy, traditionnel lieu de résidence du provincial de Lorraine. La correspondance relative aux affaires de l'ordre, aux rentes conventuelles et aux droits des communautés se trouve dans les archives des différents couvents de l'ordre où il a séjourné, en particulier Sion et Bayon<sup>9</sup>. C'est que, dans le premier cas, le religieux archive aussi sa notoriété – la bibliothèque étant, dans les constitutions de l'ordre, un lieu relativement immuable, où les documents entrent (parcimonieusement) mais ne sont jamais éliminés, à l'inverse des archives qui périssent lorsque leur valeur probatoire n'est plus reconnue.

Plus près de nous, les dossiers thématiques de *La Gazette des archives* consacrés à partir des années 2000 aux archives des mouvements étudiants, des partis politiques, des associations ou des mouvements sociaux, mettent bien en évidence les raisons pour lesquelles certains acteurs préfèrent se tourner vers les bibliothèques plutôt que vers les centres d'archives, au grand dam parfois des archivistes : réticence à l'égard des institutions de l'État, préjugés en faveur des bibliothèques considérées comme des lieux de plus large communication, proximité affective des donateurs avec ces institutions. Ainsi les archives du féminisme sont conservées à la bibliothèque Marguerite Durand (fondée en

---

découpée en boîtes», *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, n° 33, 2016, p. 31-43.

9. Fabienne Henryot, « Le P. Donat de Nancy, tertiaire régulier de saint François et confesseur de Charles IV de Lorraine (1652-1675) », *Les clergés de cour en Europe (Moyen Âge, temps modernes)*, Alain Marchandisse éd., Turnhout, Brepols, 2022, p. 217-237.

1931) et surtout à la bibliothèque universitaire d'Angers, déjà ouverte aux fonds spécialisés; la bibliothèque du Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle collecte depuis 1966 des archives de militants, à commencer par celles de son fondateur, Jean Maïtron<sup>10</sup>.

•

### **Des archives et des bibliothèques**

On le voit à travers ces exemples : la distinction fonctionnelle entre archives et bibliothèques est ancienne, et en même temps artificielle. Si le chartrier et le *scriptorium* sont deux univers obéissant à des finalités et des règles différentes dès le xiii<sup>e</sup> siècle, le premier recueillant l'écrit pragmatique et le second le manuscrit littéraire, scientifique ou théologique, si les deux professions d'archiviste et de bibliothécaire sont lexicographiquement distinguées et associées à des responsabilités autonomes, ces espaces et ces fonctions sont aussi loin d'être étanches, comme le montre la contribution de Pierre Chastang et Pauline Lemaigre-Gaffier. André Vernet rappelle en particulier qu'«il faudra attendre le xvi<sup>e</sup> et même le xvii<sup>e</sup> siècle pour que, dans les mots comme dans les faits, le bibliothécaire en titre ne soit plus que l'homme du livre de bibliothèque»<sup>11</sup>.

Les situations mêlées sont observables jusque tard dans le xviii<sup>e</sup> siècle, et pas uniquement dans les institutions ecclésiastiques ou dans les hôtels de la noblesse provinciale évoqués ici par Camille Caparas. En France, la fossilisation rapide du Trésor des chartes et la dispersion des dépôts d'archives institutionnels confèrent à la Bibliothèque du roi une fonction proche de celle d'un «dépôt public». Entre la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et la Révolution, l'institution royale s'enrichit de plusieurs dizaines de fonds privés, dont certains célèbres en leur temps comme ceux des Béthune (ambassadeurs), des Loménie de Brienne (secrétaires d'État de la Maison du roi) ou de Colbert, riches en manuscrits anciens, mais aussi en pièces copiées ou extraites des dépôts d'archives. Devenue d'une certaine manière «le supplément de toutes les archives et chartiers», comme le résume en 1797 l'avocat Armand-Gaston Camus, archiviste de l'Assemblée nationale, la bibliothèque est abondamment fréquentée par les agents de

15

---

10. Bénédicte Grailles, «Collecter et rendre visible les archives du féminisme. Une action en réseaux», *Les archives des syndicats et des mouvements sociaux*, n°221 de *La gazette des archives*, 2011, p.173-185; dans le même numéro, voir également Rossana Vaccaro, «Une collecte passionnée. Les archives de militants du Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle», p.87-101.

11. André Vernet, «Du "chartophylax" au "Librarian"», *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, Olga Weijers éd., Turnhout, Brepols, 1989, p.166.

la monarchie, les familles soucieuses de mettre en ordre leur généalogie ou des particuliers en quête de pièces décisives dans un procès<sup>12</sup>.

On manque encore d'une histoire comparée qui mettrait en évidence le rôle archivistique tenu et longtemps conservé par les bibliothèques d'État, y compris dans des espaces qui ont une tradition plus ancienne de centralisation et d'administration des archives politiques. En Angleterre, malgré la création du *State Papers Office* en 1578, un certain nombre de papiers des secrétaires d'État restent entre les mains de leurs propres secrétaires, ou passent entre celles de grands collectionneurs comme Robert Cotton ou Robert Harley (par ailleurs membres du Parlement), et finissent par confluer dans les fonds de la British Library au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. En Italie, la plupart des villes capitales abritent des archives d'État constituées de manière précoce par des dynasties qui ont appuyé leur pouvoir sur la collecte et l'organisation archivistique de l'information, ce qui n'empêche pas d'autres formes de conservation documentaire, plus étroitement liées aux bibliothèques, comme on peut l'observer à Milan aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>.

16

Est-ce alors à la législation qui, entre 1791 et 1803, institutionnalise ces deux lieux de l'écrit, que l'on doit ce «grand partage»? Ses principes ont souvent été mis en lumière. Cécile Robin a montré que, dès avant la loi du 7 Messidor an II (25 juin 1794) qui organise les archives de la République, les dépôts littéraires (dans lesquels étaient entreposés les livres et les papiers des couvents supprimés) avaient été le lieu d'une «opération épistémologique qui vis[ait], tout au long de la période conventionnelle, à circonscrire les domaines respectifs des bibliothèques et des archives»<sup>15</sup>. C'est ainsi que sont séparés, d'un côté, tous les papiers, chartes et titres constituant des preuves de propriété et servant au règlement des comptes financiers des établissements supprimés, et de l'autre, les livres imprimés, «les chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction». En confiant à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques des districts les titres périmés, échappant aux usages probatoires économiques mais aussi politiques, la

12. Emmanuelle Chapron, «The "supplement to all archives". The Bibliothèque royale de Paris in the eighteenth-century», *Archives and the Writing of History*, numéro spécial de *Storia della storiografia*, t. 68, n°2, 2015, p. 53-68.

13. Michael Riordan «The state papers and the writing of history in early seventeenth century England», *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Maria Pia Donato et Anne Saada dir., Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 69-94.

14. Filippo De Vivo, Andrea Guidi et Alessandro Silvestri éd., *Fonti per la storia degli archivi degli antichi Stati italiani*, Rome, Ministero dei beni e delle attività culturali e del turismo, 2016. Pour Milan, voir Marie Lezowski, *L'abrégé du monde. Une histoire sociale de la bibliothèque ambrosienne (p. 1590- v. 1660)*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

15. Cécile Robin, *Au purgatoire des utilités. Les dépôts littéraires parisiens (an II-1815)*, thèse de doctorat en histoire, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013, p. 11.

loi fait glisser dans le ressort des bibliothèques toutes sortes d'archives anciennes. Au moment où est promulguée la loi sur les archives du 3 janvier 1979, dont l'article 33 abroge ces dispositions, un certain nombre d'archivistes expriment d'ailleurs le sentiment que la loi du 7 Messidor an II a moins été l'occasion d'un « grand partage » que d'une « mauvaise donne », engagée par les « dispositions néfastes [...] qui ont placé dans les bibliothèques tant de cartulaires et de terriers arrachés aux chartriers »<sup>16</sup>.

C'est qu'au critère utilitaire, primordial dans la constitution des dépôts d'archives, se sont ajoutés dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle ceux de l'authenticité et de l'originalité des documents conservés, qui fondent leur valeur pour l'historien. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les conservateurs issus de la jeune École des chartes présentent ainsi les Archives impériales comme le dépôt des « sources vraies de l'histoire nationale » et mettent en branle différents projets d'échanges de fonds documentaires entre la Bibliothèque impériale et les Archives impériales. Comme on le sait, l'importance de ces manœuvres tient moins aux résultats obtenus qu'aux débats sur la différence entre « pièces d'archives » et « pièces de bibliothèques », ainsi que sur les fonctions respectives des deux types d'établissements<sup>17</sup>. Ces débats sont d'autant plus importants qu'ils font mouche auprès de la nouvelle génération d'historiens qui s'affirme dans les années 1870 face à l'érudition conservatrice, en redéfinissant ses pratiques autour de l'exploitation de sources authentiques et inédites. Si les archives sont les conteneurs par excellence de la « vérité » historique, c'est la plongée dans les archives – et non dans les bibliothèques – qui s'impose comme rite de passage à l'impétrant aux études historiques<sup>18</sup>. De ce fait, malgré les avancées que connaissent alors le recensement et la description des fonds manuscrits des bibliothèques publiques, un processus d'invisibilisation est à l'œuvre, qui fait d'un

- 
16. Michel Duchein, « Requiem pour trois lois défuntées », *La gazette des archives*, n° 104, 1979, p. 13. Voir aussi Pierre Santoni, « Archives et violence. À propos de la loi du 7 messidor an II », *La gazette des archives*, n° 146-147, 1989, p. 199-214. Sur la loi de 1979, voir 1979. *Genèse d'une loi sur les archives*, Marie Cornu, Christine Nougaret, Yann Potin et al., Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2019.
  17. Françoise Hildesheimer, « Les Archives nationales au XIX<sup>e</sup> siècle. Établissement scientifique ou administratif ? », *Histoire et archives*, n° 1, 1997, p. 106-135, et « Les "monuments de l'histoire nationale", documents d'archives ou manuscrits de bibliothèques ? », *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruno Delmas et Christine Nougaret dir., Paris, École nationale des chartes, 2004, p. 113-127. Lara Jennifer Moore, *Restoring Order. The École des Chartes and the Organization of Archives and Libraries in France, 1820-1870*, Duluth, Litwin Books, 2008.
  18. Cette évolution se marque dans l'écriture historique, à commencer par celles des thèses. Alors qu'en 1875, aucune des thèses examinées par Pim Den Boer ne contient de références à des sources imprimées ou manuscrites, celles des années 1911-1912 débordent de sources inédites extraites des archives. Pim Den Boer, *History as a Profession. The Study of History in France, 1818-1914* [1987], Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 315.



certain nombre de documents qu'elles renferment, une sorte d'impensé du paysage mental de l'historien<sup>19</sup>.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes bibliothèques françaises contiennent pourtant à incorporer de nombreux fonds d'archives. Leur présence, aujourd'hui, peut être interprétée comme le résultat de «logiques de service» ou d'«accidents de parcours», comme le résume Albert Poirot, alors inspecteur général des bibliothèques, en 2001<sup>20</sup>. Il y a «logique de service» dans le cas d'archives publiques conservées de façon dérogatoire pour des raisons scientifiques (bibliothèques des universités et des grands établissements conservant leurs propres archives ou celles produites par l'établissement), ou dans le cas d'archives de sociétés savantes ou d'individus dont l'activité est liée à celles de l'établissement par une logique géographique ou scientifique. Il y a en revanche «accident de parcours», selon l'auteur, lorsque des archives publiques sont conservées dans des bibliothèques municipales en dehors des exceptions prévues par la loi. Depuis les années 1990, les dépôts d'archives se sont multipliés dans les bibliothèques, conduisant la Direction des archives de France (DAF) et la Direction du livre et de la lecture (DLL) à publier, en septembre 1994, une circulaire conjointe qui rappelle les compétences de chacun en matière de patrimoine écrit et fixe un certain nombre de règles de «bonne conduite». Depuis les années 2000, la réflexion s'est accentuée dans les deux milieux professionnels, moins pour fixer une ligne de partage entre ce qui reviendrait aux uns et aux autres, que pour définir des normes de signalement communes : le portail de la BNF *Archives et manuscrits*, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* et Calames (catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur), ont opté pour une description archivistique des «papiers», manuscrits au sens strict ou non, en s'appropriant des logiques très éloignées de la bibliothéconomie traditionnelle, et en les pliant à leurs besoins, comme le montre la contribution de Patrick Latour et Jean-Marie Feurtet dans ce volume. À cet impératif du signalement, il faut ajouter le mouvement de numérisation massive qui permet de faire se rencontrer des documents quelle que soit leur provenance, et fait converger un peu plus encore les archives et les bibliothèques<sup>21</sup>.

18

- 
19. Emmanuelle Chapron, «Bibliothèques», *Dictionnaire de l'historien*, Claude Gauvard et Jean-François Sirinelli dir., Paris, PUF, 2015, p.62-65.
  20. Albert Poirot, «Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours?», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n°2, 2001, p. 4-14.
  21. Agnès Vatican, «Convergences et divergences entre archives et bibliothèques. Quelques réflexions d'une archiviste», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 56, n°4, p.16-20; Marie-Anne Chabin, «L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique?», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 57, n°5, p.26-30.



## Objets-frontière

À l'opposé des institutions, une deuxième échelle d'analyse est celle des objets. À l'inverse des livres abondamment annotés par un savant ou un écrivain, qui peuvent acquérir la valeur d'archives de la lecture voire de la pensée<sup>22</sup>, différents procédés conduisent à fabriquer des livres avec des archives. Laurent Morelle a forgé le terme «incodication» pour décrire les processus d'inscription d'actes dans la forme matérielle du *codex*<sup>23</sup>. Comme il le souligne, un tel procédé transforme la valeur du document et affecte la relation entre l'acte et le manuscrit en rapportant le premier aux contraintes et aux avantages matériels du second. Les objectifs de ces opérations sont pluriels, souvent relatifs à la commodité de la conservation, du signalement et de la consultation. Qu'elle soit antérieure à l'entrée dans la bibliothèque ou qu'elle soit le fait des agents des bibliothèques, l'opération n'est pas sans conséquence sur la signification des «papiers» qu'elle enserme. De telles pratiques imposent une logique organisationnelle qui fixe un récit, une lecture linéaire (induite par une foliotation artificielle), voire une standardisation formelle par l'imposition d'un format unique à des feuillets de taille différente, qui contraignent l'usager et l'obligent à voir dans cette disposition une forme de continuité que les «papiers» n'avaient pas originellement<sup>24</sup>. À la Real Biblioteca de Madrid (étudiée dans ce volume par María Luisa López-Vidriero Abelló), l'uniformisation des reliures solennise l'entrée en bibliothèque et rappelle la revendication politique qui pèse sur des fonds d'archives stratégiques, transférés à la bibliothèque royale par la volonté du souverain.

La forme du registre peut aussi cacher des opérations plus réfléchies, résultat d'une organisation rétrospective des archives par la copie. Les enjeux liés à la fabrication des cartulaires ont été éclairés par les diplomates, qui attirent l'attention sur la dimension commémorative et la rédaction de ces documents comme action de pouvoir, autant que sur

---

Yann Potin, «Institutions et pratiques d'archives face à la "numérisation". Expériences et malentendus», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 58-4, n°5, 2011, p. 57-69.

22. Parmi l'abondante bibliographie consacrée aux *marginalia*, on retiendra le récent Gillian Pink, *Voltaire à l'ouvrage. Une étude de ses traces de lecture et de ses notes marginales*, Paris, CNRS Éditions, 2018.
23. Laurent Morelle, «Pratiques médiévales de l'écrit documentaire», *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE). Section des sciences historiques et philologiques*, n°148, 2017. En ligne : [<http://journals.openedition.org/ashp/1952>] (consulté le 14 décembre 2020).
24. Un exemple parmi d'autres : les papiers de l'évêque et théologien François de Camps (1643-1723) à la BNF, montés sur onglets et organisés en registres, bien qu'ils n'aient pas tous les mêmes dimensions ni la même portée historique, puisqu'on y trouve aussi bien des copies d'actes que des notes de lecture et des réfutations de publications récentes. Paris, BNF, mss nouv. acq. fr. 7329-7455 : collection de copies de pièces sur l'histoire de France, formée par François de Camps, abbé de Signy (1723).

leurs usages administratifs<sup>25</sup>. La réflexion peut être prolongée à l'époque moderne. Entre 1785 et 1791, l'archevêque Étienne-Charles de Loménie de Brienne fait copier les archives produites par la Commission des Réguliers qui travailla sous sa direction entre 1766 et 1780 pour rationaliser les communautés religieuses dans le royaume. Cette copie prend la forme de cent-dix-huit registres in-folio reliés en maroquin rouge, avec les armes de la famille et l'ex-libris cardinalice. La comparaison entre la copie (conservée au sein du chartrier du comté de Brienne, dans le fonds des archives privées des Archives nationales, 4AP, I-106) et les originaux (série G 9 des mêmes Archives nationales) montre un effort de construction, voire de sélection des documents, si bien que «les registres écrivent déjà une version de l'histoire par les choix qui ont été opérés»<sup>26</sup>. Cet imposant travail n'avait rien de gratuit : il permettait d'une part à Loménie de Brienne de magnifier la place de la famille dans l'appareil d'État en faisant de la Commission son œuvre personnelle, et d'autre part de refonder une «collection de Brienne» susceptible de réparer la perte subie lorsque les papiers de famille avaient été absorbés par Richelieu en 1638.

20 Située à une échelle intermédiaire, notre enquête propose de faire retour sur cette histoire en prenant pour point de départ, non les institutions, non les objets eux-mêmes, mais plutôt des séries d'objets liés entre eux par un processus de production, sans préjuger de leur caractère archivistique ou non. Cette prudence permet tout à la fois de ne pas décréter trop vite le statut d'archive de ces ensembles documentaires, de ne pas les «flécher» d'emblée vers l'une ou l'autre institution de conservation, et d'ouvrir la voie à une histoire réflexive, attentive aux moments et aux modalités de leur éventuelle constitution en «archives», et plus largement aux dynamiques de caractérisation, par la bibliothèque, des artefacts qu'elle accueille et se charge de transmettre. *Nachlass*, fonds, collections, «papiers», «archives littéraires» sont autant de termes et d'expressions dont il faut interroger les usages, les significations et les enjeux qu'ils revêtent pour les individus et les institutions. Parmi d'autres, la formule «archives littéraires» est symptomatique de ces ambiguïtés, puisqu'elle

---

25. Yann Potin et Julien Théry, «L'histoire médiévale et la "nouvelle érudition". L'exemple de la diplomatique», *Labyrinthe*, n° 4, 1999, p. 35-39. Parmi de nombreuses publications récentes, voir Jean-Baptiste Renault dir., *Originaux et cartulaires dans la Lorraine médiévale (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2016. Sur les rapports entre historiographie et écrits diplomatiques, voir Nicolas Mazeure, *La vocation mémorielle des actes. L'utilisation des archives dans l'historiographie bénédictine des Pays-Bas méridionaux, X-XII<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2014; Julio Escalona et Hélène Sirantoine éd., *Chartes et cartulaires comme instruments de pouvoir. Espagne et Occident chrétien (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi (Méridiennes), 2013.

26. Caroline Galland, «Écrire l'histoire du temps présent. Loménie de Brienne et la fabrique des archives de la Commission des réguliers», *Chrétiens et sociétés*, n° 26, 2020, p. 55-74.

pointe à la fois un fait archivistique (correspondances, brouillons, documents juridiques, recherches préalables à l'écriture d'un roman, qui sont autant de pièces d'un même producteur dans l'exercice de son activité) et une manifestation créatrice, l'amont d'une œuvre de l'esprit censée aboutir, un jour ou l'autre, en bibliothèque<sup>27</sup>. À ce titre, ces ensembles relatifs à l'œuvre d'un auteur, aujourd'hui plébiscités par les bibliothèques qui en font une quête assidue avec l'assentiment – et l'aide financière – de l'État, sont bien des objets hybrides relevant à la fois des archives et des bibliothèques. Que les ensembles étudiés constituent des archives n'est donc pas une donnée; c'est plutôt une hypothèse de travail, qu'il faut questionner à la lumière des pratiques et des représentations, historiquement situées, de l'archive. Il s'agit aussi de contribuer à faire émerger un questionnement sur l'histoire de la pratique bibliothéconomique comme savoir-faire<sup>28</sup> et plus encore, comme étape décisive par laquelle le «papier» devient document, doté d'une histoire propre et appelé, à la suite de ce changement de statut, à nourrir le travail d'autrui.

•

### Usages ordinaires des papiers en bibliothèque

Évoquer les «papiers» est sans aucun doute la manière la plus commode d'entrer dans cet univers. Car c'est bien ce dont parlent les individus dont il est question dans ce volume, ce qu'ils manipulent dans leurs activités quotidiennes. Quand épouses et maris de la noblesse provençale du XVIII<sup>e</sup> siècle évoquent dans leur correspondance la gestion du domaine ou la préparation d'alliances matrimoniales, c'est à leurs papiers qu'ils se réfèrent, ou à un document particulier. Quand le savant nîmois Jean-François Séguier évoque «le chaos immense de [ses] papiers», il faut y comprendre les notes en tout genre, les carnets et les répertoires, la correspondance, les manuscrits des ouvrages en préparation ou achevés, mais aussi les papiers de travail d'autres savants qu'il a incorporés aux siens, en somme, tout ce qui n'est pas la bibliothèque (même si les livres sont aussi de papier)<sup>29</sup>. Ce n'est souvent qu'à la faveur d'une perspective

21

- 
27. Myriam Watthee-Delmotte et Sofiane Laghouati, «Le défi des Fonds littéraires contemporains. Pour une "poétique de l'archive"», *Télémaque. Archiver et interpréter les témoignages autobiographiques*, Albert Mingelgrün et Béatrice Barbalato dir., Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p.123-134; Stéphanie Cudré-Mauroux, «Matérialité d'un fonds d'archives. Traiter, écouter, interpréter...», *Littérature*, vol.161, n°1, 2011, p.113-122.
28. Jean-Paul Oddos dir., *La conservation. Principes et réalités*, Paris, Éditions du cercle de la librairie, 1995.
29. Emmanuelle Chapron, «"Le chaos immense de mes papiers". Comment la correspondance de Jean-François Séguier est devenue une archive», *Écriture épistolaire et production*

surplombante, comme au seuil de la mort, que les individus embrassent l'ensemble de leurs papiers sous un terme plus générique, « recueil » ou « archives ».

La première piste que l'on suivra est ainsi celle de la bibliothèque comme lieu des usages ordinaires des papiers, dans le sillage des travaux sur l'histoire sociale des archives<sup>30</sup>. Observer les papiers dans la bibliothèque plutôt que dans une salle d'archives permet d'insister sur la mobilité documentaire, sur la capacité des documents écrits à devenir – dans des situations politiques, familiales ou scientifiques particulières – archives ou manuscrits, voire à se situer au croisement des deux catégories. Comme on le sait, depuis les débuts de l'époque moderne, les progrès de l'alphabétisation et les exigences des administrations de l'État et de l'Église ont rendu la manipulation des papiers familière à de larges pans de la population européenne, bien au-delà de sa fraction alphabétisée, capable d'en lire et d'en comprendre le contenu. Les écrits se sont accumulés dans les intérieurs domestiques, jusque dans les milieux populaires urbains : à Lyon au xvii<sup>e</sup> siècle, on en trouve dans plus de 90 % des inventaires après décès, assemblés ou distribués en plusieurs endroits en fonction de leur plus ou moins grande valeur probatoire<sup>31</sup>. Ces « archives ordinaires » ont fait l'objet d'études renouvelées, qui ont permis de mieux comprendre la manière dont les individus se saisissaient des papiers, les manipulaient pour façonner leur identité, transmettre une mémoire familiale, prendre position dans l'espace politique. Inscrits dans un courant historiographique fort, nourri de l'histoire et de l'anthropologie des pratiques de l'écrit d'une part, d'une sensibilité nouvelle à la question des archives d'autre part, les travaux ignorent les livres qui, pourtant, percent de toutes parts au milieu de ces papiers. Dès lors qu'on y prête attention, les voisinages s'imposent comme une évidence. Les archives domestiques prennent en partie la forme de « livres reliés » qui sont rangés sur une étagère parmi ou à côté des livres, dans des sacs au-dessus des bibliothèques ou dans des placards adjacents. Si les familles de l'aristocratie militaire ou de la haute robe enferment souvent leurs archives – ce qu'elles appellent leurs archives – dans des espaces spécialement affectés à cet usage, beaucoup de familles de la noblesse moyenne rangent côte à côte livres de bibliothèques et papiers de famille. Cette proximité répond sans doute à une forme de pragmatisme, mais elle manifeste aussi les liens matériels et intellectuels qui s'établissent

22

---

des savoirs au xviii<sup>e</sup> siècle. *Les réseaux de Jean-François Séguier*, Emmanuelle Chapron et François Pugnère dir., Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 65-102.

30. Alexandra Walsham, « The social history of the archive. Record-keeping in early modern Europe », *Past & Present*, vol. 230, n° 11, 2016, p. 9-48.

31. Anne Bérouton, *Les écrits à Lyon au xvii<sup>e</sup> siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 169-212.

entre eux (surtout, mais pas seulement lorsqu'ils sont rangés ensemble), et elle dit aussi des usages conjoints. En regardant de près les papiers de la noblesse provençale et languedocienne du XVIII<sup>e</sup> siècle, Camille Caparos retrouve les gestes – notamment féminins – que suscitent ces écrits. Elle met en évidence les échelles de l'hybridité entre archives et bibliothèques, celle du cabinet de travail (pièce) ou du bureau (meuble). Mieux que les inventaires après décès plus habituellement sollicités par les historiens, les correspondances entre mari et femme lui permettent d'apprécier la manipulation conjointe des livres et des papiers, comme chez les Foresta de Marseille où un *Traité des conventions* sert à l'épouse, Claire-Julie, à rédiger un billet de constitution de rente perpétuelle. Elle montre aussi la capacité de ces familles à se mouvoir entre les institutions conservant des pièces probatoires, nécessaires pour faire valoir leurs droits là où les archives domestiques se révèlent insuffisantes, comme les archives municipales de Marseille, mais aussi la Bibliothèque du roi.

Archives et bibliothèques ne sont pas simplement juxtaposées. À une époque où manuscrits et imprimés commencent à peine à être séparés, c'est dans les bibliothèques – indissociablement entendues comme pièce d'habitation, comme mobilier de rangement et comme entité intellectuelle – que sont disposés les ensembles documentaires rassemblés au fil des générations par les familles des grands serviteurs du roi. Alors que les dépôts d'archives des secrétariats d'État et des parlements peinent à capter les papiers produits dans le cadre du service de la monarchie, l'enjeu politique de ces arsenaux est évident. Un ensemble désormais important de travaux sur les milieux parlementaires ou sur ceux de l'érudition d'État a mis en évidence le caractère stratégique de ces bibliothèques manuscrites pour la survie politique des familles et la défense des intérêts de l'État<sup>32</sup>. Le cas de la famille des Harlay – cinq générations de procureurs du roi, de présidents au parlement de Paris et d'ambassadeurs – étudié par Sihem Kchaou est, parmi d'autres, exemplaire. Exemplaire, d'abord, des dynamiques qui participent à la constitution de ces massifs : aux papiers rassemblés dans le cadre de leurs fonctions s'ajoutent ceux des familles apparentées, les archives léguées par des proches, achetées ou encore copiées sur les papiers de Richelieu ou au Trésor des chartes. La dynamique apparemment archivistique se combine chez les Harlay à un comportement de collectionneurs : l'écrit manuscrit est un objet de désir et de prestige, il s'échange, se négocie, se transmet, se

32. Étienne Baluze, 1630-1718. *Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Jean Boutier dir., Limoges, PULIM, 2009 ; Caroline R. Sherman, « The ancestral library as an immortal educator », *Proceedings of the Western Society for French History*, vol. 35, 2007, p. 41-54 ; Jacob Soll, *The Information Master. Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, ouvr. cité ; David Feutry, *Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756). Un magistat entre service du roi et stratégies familiales*, Paris, École des chartes, 2011.

camoufle sous des reliures qui font oublier le caractère hétéroclite et tentaculaire de la collection. Exemplaïre, ensuite, du lent processus de dissociation des manuscrits et des imprimés, d'abord inventoriés ensemble (1657), nommément distingués (1693) puis séparés dans leur transmission (1716-1717), tandis que les papiers de gestion domestique et familiale semblent rangés ailleurs, ou du moins ne sont pas signalés dans les inventaires – ce que relève aussi Dorit Raines à propos des archives politiques d'une part, domestiques d'autre part, de la noblesse vénitienne. Exemplaïre, enfin, des manipulations matérielles et intellectuelles dont elles font l'objet et qu'il faut comprendre comme de véritables actions publiques. Chauvelin, à qui les manuscrits sont légués en 1716, en fait un instrument de travail et d'ascension politique, bâtissant sur la collection une réputation d'expert en droit public à laquelle il doit, selon le marquis d'Argenson, sa nomination comme garde des sceaux.

Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, c'est bien ainsi dans les bibliothèques des grands officiers du roi – et pas uniquement dans les dépôts en construction des secrétariats d'État – qu'il faut regarder pour voir où et comment s'archive l'action politique. La contribution de Maxime Martignon est d'autant plus éclairante en ce sens qu'elle concerne l'une des chevilles ouvrières de la construction de ces dépôts : Pierre Clairambault, généalogiste des ordres du roi et garde des archives de la Marine. L'auteur montre que Clairambault archive son propre travail en dehors des archives du ministère, dans sa bibliothèque où il conserve les papiers d'autres commis du secrétariat d'État, les minutes de son travail à la Marine et des instruments élaborés au service du ministre. Si les papiers circulent ainsi dans l'espace restreint délimité par le domicile du commis, les bureaux de la Marine et la Bibliothèque du roi, leur attachement à l'une ou l'autre des institutions n'est pour autant pas anodin : les documents font sens différemment selon qu'ils se rattachent à l'une ou l'autre des fonctions de Clairambault.

Enfin, l'histoire des papiers dans les bibliothèques est désormais fortement arrimée à une histoire des savoirs, attentive à restituer la manière dont les savants travaillent<sup>33</sup>. Les relations circulatoires entre livres et papiers ont été éclairées depuis une vingtaine d'années par les travaux menés sur les solutions imaginées par les milieux savants modernes et contemporains pour gérer l'abondance des informations imprimées que sont les recueils de lieux communs, les techniques d'annotation des livres, l'établissement de fichiers, qui permettent de fixer et d'ordonner

33. Françoise Waquet, *L'ordre matériel du savoir. Comment les savants travaillent (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, CNRS Éditions, 2015; Stéphane Van Damme, *La prose des savoirs. Pragmatique des mondes intellectuels*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2020.

l'information en vue de sa remobilisation future<sup>34</sup>. Toutes ces *paper technologies* conduisent à brouiller la frontière entre livres et papiers, à l'échelle de l'objet (le livre abondamment annoté) ou de l'ensemble (les bibliothèques manuscrites). Les ensembles documentaires rassemblés par François-Roger de Gaignières (étudiés par Anne Ritz-Guilbert) constituent des entités hybrides, tenant à la fois de l'archive – par les matériaux collectés et par l'allure de chantier ouvert que revêt cette collection faite de boîtes, de portefeuilles et de liasses – et de la bibliothèque – par le lieu auquel il est «naturellement» destiné par l'érudit, qui en fait présent au roi en 1711. Le cas des portefeuilles est d'ailleurs révélateur de gestes – l'inventaire, la description, l'indexation multiple – empruntés à l'une ou l'autre tradition documentaire. Dans ces immenses fonds, les copies d'actes et les originaux «désarchivés» sont insérés dans une nouvelle architecture intellectuelle et assignés à une place particulière (ou à plusieurs, par le jeu des copies). Ce déplacement – le fait d'avoir fait partie de la collection Gaignières – participe aux multiples vies de l'archive et charge le document de significations nouvelles, ce qui fait de l'érudit non seulement un «propriétaire précédent», mais en quelque sorte un producteur «en second» du document collecté. L'exemple de Gaignières permet enfin de tirer de nombreux fils de réflexion sur l'économie de la copie et ce qui en fait la valeur, brouillant ainsi l'un des critères traditionnellement associés à la partition entre archives et bibliothèques.

L'entrée de la collection Gaignières à la Bibliothèque du roi ajoute une ultime couche d'interprétation, en posant la question du «patrimoine écrit», de son statut et de son avènement dans des lieux qui le consacrent comme tel. La nature patrimoniale de ce fonds n'est pas un donné – pas plus qu'elle n'est une évidence d'archives. L'histoire des procédures d'accueil, de classement et d'agrégation au sein d'une bibliothèque met en évidence la fonction assignée à ces ensembles et les raisons pour lesquelles leur transmission est considérée comme nécessaire. Si Gaignières rassemble des traces de l'histoire monarchique et les ordonne pour faciliter d'éventuels réemplois, l'entrée de ces portefeuilles, nourris de sa correspondance et d'autres pièces personnelles, à la Bibliothèque du roi, leur attribue une valeur nouvelle, que les usages successifs par les érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle (Sainte-Marie, Montfaucon, l'abbé Rive...) vont confirmer. La collection de Gaignières s'impose comme une archive non pas du collectionneur, mais de la culture française.

---

34. Élisabeth Décultot dir., *Lire, copier, écrire. Les bibliothèques manuscrites et leurs usages au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2003; Ann Blair, *Tant de choses à savoir. Comment maîtriser l'information à l'époque moderne* [2010], Paris, Seuil, 2020; Jean-François Bert, *Une histoire de la fiche érudite*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2017.





### **Ce que les archives font à la bibliothèque, ce que la bibliothèque fait aux archives**

Un deuxième ensemble de contributions s'interroge ainsi plus frontalement sur ce que la bibliothèque fait aux séries d'écrits qu'elle intègre dans ses fonds. D'un côté, elle conserve et rend public ce qui lui a été confié; de l'autre, elle plie les matériaux à sa propre logique intellectuelle et organisationnelle. Cette mobilité n'est pas seulement topographique ou matérielle; elle a des conséquences classificatoires importantes, donnant naissance à de nouveaux ensembles, porteurs de significations nouvelles. Qu'elle soit anticipée par le producteur ou suscitée par les pratiques de l'institution destinataire, cette mobilité transforme le sens des documents par le jeu des proximités documentaires et de nouvelles intitulations que révèlent les inventaires produits à chaque déplacement. En variant la focale (deux individus saisis au moment de leur legs d'une part, une famille et une communauté religieuse prises dans une histoire séculaire d'autre part), les quatre premières contributions de cette partie explorent ces différentes dimensions, en insistant sur ce que l'archive y gagne (en visibilité), autant que sur ce qu'elle y perd peut-être (en lisibilité).

26 La raison pour laquelle un individu choisit de donner ses papiers à une bibliothèque institutionnelle mérite toujours d'être précisément contextualisée, car elle permet d'éclairer l'effet qu'il en attend, qui est souvent, indissociablement, quoique dans des proportions variables, archivage de l'œuvre, de la réputation et de l'appartenance à un corps, civique ou professionnel. Isabelle Laboulais s'intéresse au cas d'Antoine-Grimoald Monnet, qui laisse en 1816 ou 1817 un ensemble de manuscrits à la bibliothèque de l'École des mines. Le legs de ses *Passe-temps* et de ses registres par cet ancien inspecteur des mines peut être doublement interprété comme «l'exemple d'un archivage de soi» et «l'instauration d'un lieu de publication», alors que Monnet a délaissé le terrain des presses depuis les années 1780 et qu'il semblait s'être progressivement mis en marge. Isabelle Laboulais met plus largement en évidence le rôle que joue la bibliothèque dans l'institution du corps des mines, non seulement à travers les collections imprimées et périodiques, qui signalent le champ de compétences et l'expertise du groupe, mais aussi à travers l'effet de reconnaissance et d'appartenance que procure le dépôt de papiers personnels, relativement nombreux à partir de l'installation de l'École dans ses nouveaux bâtiments en 1815<sup>35</sup>.

---

35. Sur l'effet de communauté et de filiation procuré par les bibliothèques des institutions scientifiques, voir Michael C. W. Hunter éd., *Archives of the Scientific Revolution. The Formation and Exchange of Ideas in Seventeenth-Century Europe*, Woodbridge, The Boydell Press, 1998; Lorraine Daston, «The sciences of the archive», *Osiris*, vol. 27, n° 1,

Le don, legs ou dépôt de papiers personnels, dont on trouve d'innombrables traces depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans les bibliothèques publiques et universitaires, transforme la fonction de l'institution<sup>36</sup>. Le caractère normatif de la bibliothèque, exprimé par sa politique documentaire qui désigne ce qu'il faut lire et conserver, et par le recours à des classifications qui « canonisent » les références classiques (CDU, Dewey et les cotes par nom de personne), est alors bouleversé par une injonction venant des donateurs, qui s'érigent eux-mêmes en norme. Le don est aussi un procédé permettant à l'érudit de forcer l'entrée de la bibliothèque, qui doit alors donner sens à ces apports documentaires. La bibliothèque a la capacité d'absorber les curiosités particulières en une somme encyclopédique et universelle destinée à nourrir à son tour d'autres curiosités particulières. En 1934, lorsque l'ophtalmologue avignonnais Pierre Pansier lègue sa bibliothèque et ses papiers de travail au musée Calvet, c'est le geste classique d'un érudit sans descendance (ni naturelle, ni élective) qui confie l'œuvre de sa vie à une institution dont il est tout à la fois l'administrateur, le bienfaiteur et un utilisateur assidu. Plus originale – mais on trouverait sans doute des cas comparables en analysant précisément le contexte des legs réalisés par toute cette « France savante » – est la manière dont Pansier a préparé son legs, par des opérations de reliure, de tri, d'annotations, de rédaction de sommaires qui anticipent la réception des papiers et façonnent, comme dans le cas de Monnier, l'image qu'il entend laisser à la postérité.

27

Ces dispositions propitiatoires n'empêchent évidemment pas d'autres dynamiques de prendre le dessus, non seulement parce que l'ordre de la bibliothèque s'impose aux éléments incorporés, mais aussi parce que les lecteurs en font un usage propre, indifférent le plus souvent à la logique de l'ensemble et donc à l'énergie créatrice de son producteur. Cet ordre de la bibliothèque se manifeste particulièrement bien dans le temps long, comme le montrent les deux contributions consacrées aux papiers des mauristes de Saint-Germain-des-Prés et aux archives de la grande famille vénitienne des Correr.

Partant du massif des archives des érudits mauristes de Saint-Germain-des-Prés, rassemblé à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans un « magasin » de leur grande bibliothèque, Jérémie Delmulle montre comment ces papiers ont été assimilés par la Bibliothèque nationale à partir de leur

---

2012, p. 156-187; Emmanuelle Chapron, « Tools for science. Libraries in scientific institutions in eighteenth-century France and Italy », *Nuncius*, vol. 33, n° 2, 2018, p. 236-264.

36. Bénédicte Graillies, Patrice Marcilloux et Valérie Neveu et Véronique Sarrazin dir., *Le don d'archives et de bibliothèques, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

convoient à l'hiver 1795-1796, c'est-à-dire, au sens propre du terme, rendus semblables aux autres manuscrits, par différentes opérations de reliure, de cotation (1855) et de distribution dans les séries linguistiques des manuscrits (1865) qui effacent la trace de leur origine. Il met en même temps en évidence la manière dont les instruments produits au cours de ces opérations conservent la mémoire de certains éléments aujourd'hui perdus – l'apparence matérielle de ce qui était, avant leur mise en volume, un ensemble de portefeuilles, de liasses et de sacs de toile, mais aussi les différents systèmes de cotation qui coexistaient au sein du magasin, témoins de phénomènes de stratification et de juxtaposition de noyaux distincts. Les catalogues dressés par les bibliothécaires, Mouchet en 1807, Lalande en 1810-1813, permettent ainsi de « remonter l'archive », ou au moins de dégager certains traits de la configuration du magasin avant l'incendie de 1793.

En s'intéressant à la collection constituée par le noble vénitien Teodoro Correr, qu'il donne à sa ville en 1830, Dorit Raines met similairement en évidence le caractère contingent et instable de ces constructions, qui tiennent à la fois de l'archive et de la bibliothèque de manuscrits. Des archives de la chancellerie ducal aux archives politiques privées des élites vénitienes, qui s'en nourrissent par l'emprunt, la copie et le compendium, des agrégations documentaires au sein d'« archives de famille complexes » aux épisodes de destruction et de tri, des enrichissements guidés par le goût de l'histoire et la passion de collectionner à la consécration dans une bibliothèque-musée, de l'organisation imaginée par le dernier propriétaire privé aux multiples classements et reclassements des bibliothécaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : la donation Correr témoigne encore une fois de ces multiples vies de l'archive et de la nécessité pour l'historien d'en remonter le fil le plus précisément possible, de manière à saisir la stratification des significations attribuées à tel ou tel document, pris dans le contexte de séries documentaires et de cadres matériels changeants<sup>37</sup>. Comme le souligne ailleurs Olivier Poncet, « les archives sont un organisme vivant, elles sont fabriquées plusieurs fois. À cet égard, elles sont aussi (et peut-être d'abord) des collections car leurs créateurs opèrent des regroupements et des sélections qui n'ont pas nécessairement toujours à voir avec le contexte de production »<sup>38</sup>. À l'inverse, la collection Correr peut être considérée comme l'archive produite par l'incessante activité du collectionneur.

28

---

37. Pour un exemple d'appropriations successives d'un document isolé, voir Ludolf Kuchenbuch, « Sources ou documents ? Contribution à l'histoire d'une évidence méthodologique », *Hypothèses*, vol. 7, n° 1, 2004, p. 287-315.

38. Olivier Poncet, « Archives et histoire. Dépenser les tournants », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, 2019, p. 735.

Les deux dernières contributions de cette partie envisagent plus frontalement les enjeux politiques de la translation de fonds d'archives dans les bibliothèques à l'époque contemporaine. María Luisa López-Vidriero Abelló montre combien la décision des rois Charles III et Charles IV d'Espagne de transférer à la Real Biblioteca un certain nombre de fonds d'archives privées ou publiques est un geste fort, destiné à appuyer les réformes religieuses, économiques et administratives en cours. Leur transfert leur confère une nouvelle charge symbolique en réactualisant leur sens politique. Anne Leblay-Kinoshita et Yann Potin livrent un texte important, appuyé sur un fonds d'archives en cours de redécouverte et d'exploitation à la Bibliothèque nationale, celui du Centre d'histoire contemporaine, constitué comme département au sein de l'institution entre 1942 et 1947. Au-delà de la dimension idéologique de ce centre et de son rôle dans la politique d'information et de répression antimaçonnique du régime de Vichy, qui reste complexe à saisir, la contribution l'aborde comme un observatoire de la manière dont se dessine, avec lui mais aussi en son amont et en son aval – des années 1930 aux années 1950 – une « nouvelle ligne de partage documentaire, pas forcément assumée de part et d'autre, et encore moins explicite, entre la Bibliothèque nationale et les Archives nationales ». Car c'est bien de ce centre que proviennent une grande partie des manuscrits contemporains de la Bibliothèque nationale, en même temps que c'est à partir de cette époque que les Archives nationales prennent plus décidément le pas de l'intégration des archives privées dans les archives publiques.

•

### **Comment les bibliothèques pensent les archives**

La troisième partie s'intéresse à la manière dont les bibliothèques pensent les archives, qu'elles évitent le terme ou se l'approprient plus franchement. Il faut sans doute rappeler qu'il existe une culture professionnelle commune entre archivistes et bibliothécaires, qui tend à estomper les différences entre les gestes documentaires. Dès sa création en 1821, l'École nationale des chartes entend fournir aux bibliothèques nationales et municipales des bibliothécaires érudits et formés à l'analyse scientifique et diplomatique des livres autant que des archives, même s'il faut attendre les années 1860 pour que les élèves sortis de cette école soient affectés dans des bibliothèques<sup>39</sup>. Cette culture commune entre archives

---

39. Charles Mortet, « Le cours de bibliographie et de service des bibliothèques à l'École des chartes (1847-1920) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 81, 1920, p. 76-92.

et bibliothèques s'incarne dans un certain nombre de figures comme celle de Léopold Delisle, dont les contributions de la première partie citent abondamment *Le Cabinet des manuscrits*. Administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1874 à 1905, après avoir travaillé durant vingt ans au Département des manuscrits, «incarnation de l'institution chartiste»<sup>40</sup>, il a en effet contribué à un changement de regard sur les fonds manuscrits, en poursuivant un double projet : «rechercher l'origine de nos collections et la manière dont elles se sont développées» et «exposer l'état actuel de ces mêmes collections et les classifications qui leur ont été appliquées»<sup>41</sup>. Ce questionnement apparemment bibliothéconomique repose pourtant sur une perception archivistique de l'organisation du Cabinet, constitué de «fonds» caractérisés chacun par un producteur (Colbert, Baluze, Le Tellier par exemple). Quand ces fonds n'existent pas, Delisle les construit artificiellement autour des différents possesseurs royaux.

Si on trouve encore de ces figures qui constituent autant de passerelles entre les deux milieux professionnels, elles deviennent sans doute moins fréquentes par la suite. Lieux de formation, normes et outils, associations et presse professionnelles, *habitus* et représentations de la fonction se distinguent au cours du xx<sup>e</sup> siècle, sans effacer toutefois les espaces de dialogue entre deux professions qui se considèrent comme sœurs. Les années 2000 marquent un nouveau moment de convergence, qui se manifeste par la réaffirmation de la mission commune aux bibliothécaires et archivistes, celle de faciliter l'accès aux savoirs et au patrimoine culturel, par le partage de locaux et d'équipements, ainsi que par le développement de «guichets uniques» pour les recherches dans les fonds<sup>42</sup>. C'est dans ce cadre que les bibliothèques parviennent à nommer «archives» un certain nombre des fonds qu'elles conservent.

Dans ce mouvement de fond, les papiers d'écrivains sont probablement les premières archives à être qualifiées comme telles, sans doute – mais ce n'est qu'un paradoxe apparent – parce que ces manuscrits, brouillons, carnets de notes et épreuves annotées ressortissaient, sans contestation possible, du domaine propre des bibliothèques. L'histoire que retrace

30

40. Françoise Viellard et Gilles Désiré dit Gosset dir., *Léopold Delisle. Colloque de Cerisy-la-Salle (8-10 octobre 2004)*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 2007 ; *Bulletin du bibliophile*, n°2, 2019 (numéro consacré à Léopold Delisle à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire du Cabinet des manuscrits).

41. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits à la Bibliothèque impériale [puis nationale]. Étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie*, Paris, Imprimerie impériale, 1868, préface.

42. *Mutualiser, coopérer, partager. Des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, numéro 232 de *La gazette des archives*, 2013 (sur les services d'archives installés dans les bibliothèques).

Andrea De Pasquale pour les bibliothèques italiennes n'est pas sans rappeler, dans ses grandes lignes, celle que l'on retrouve en France – des legs érudits du début du XIX<sup>e</sup> siècle à la fureur des collections d'autographes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, puis de la naissance des premiers fonds d'archives littéraires au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de l'unification politique de la péninsule (en France, le don des papiers de Victor Hugo à la Bibliothèque nationale en 1881 est souvent considéré comme une date importante dans l'histoire des archives littéraires en bibliothèque), à l'institutionnalisation de l'intérêt pour ces archives de la génétique littéraire dans les années 1970-1980 (le Centre des manuscrits contemporains de Pavie précède d'une dizaine d'années la fondation de l'IMEC en France en 1988). D'abord dépendantes de la bonne volonté des déposants, les bibliothèques sont aujourd'hui devenues omniprésentes sur le « marché » des papiers de la création artistique, littéraire et scientifique. L'enjeu est d'autant plus important que ces papiers sont investis depuis quelques décennies d'une valeur marchande évoluant à la hausse, dont témoignent les cotes en salle des ventes, le classement « trésor national » de plusieurs ensembles de brouillons d'écrivains par le ministère de la Culture depuis les années 1990, enfin les transactions marchandes autour de fonds célèbres, comme celui de Michel Foucauld. L'« avant-texte » a une valeur autant scientifique (il nourrit la génétique des textes) que symbolique, en s'assimilant à la relique littéraire montrant sur le vif l'écrivain dans le geste créateur<sup>43</sup>. Être présente sur le marché, c'est donc d'abord pouvoir peser sur ce marché, voire le contrôler.

Andrea De Pasquale met surtout en évidence la transformation du regard de l'institution sur ces archives que l'on arrête de démembrer pour les conserver dans leur configuration initiale ; ainsi que l'effet retour de ce tropisme archivistique sur les bibliothèques des écrivains, désormais considérées comme une archive à part entière, ou plutôt comme une partie du tout de l'archive dont elle n'est plus séparée. Annotations et traces d'usage (à l'échelle du livre), agencement des livres (à l'échelle de la bibliothèque) et relations entre les livres et les papiers (à l'échelle du legs) sont désormais précieusement conservés, au risque peut-être de la momification de ces ensembles qui se prêtent si bien à la muséification, comme en témoigne le dispositif de reconstitution des « bureaux d'écrivains » mis en œuvre à la Biblioteca nazionale centrale de Rome, ou des Maisons d'écrivains désormais si fréquentes en France.

---

43. Marie-Odile Germain et Danièle Thibault éd., *Brouillons d'écrivains*, catalogue de l'exposition présentée par la Bibliothèque nationale de France du 27 février au 24 juin 2001, Paris, Éditions de la BNF, 2001.

Au terme de cette évolution, la bibliothèque est devenue un espace indéfinissable, partageant certains codes avec les archives et les musées. Ce changement d'identité institutionnel s'est fait au prix de l'adoption de normes documentaires empruntées au monde des archives, après de nombreux tâtonnements. Les délimitations documentaires traditionnelles ont cédé le pas à la survalorisation de la figure de l'auteur, principe premier de la création littéraire qui ordonne ces vastes ensembles hétéroclites de livres, manuscrits et objets. En France, la collecte d'archives littéraires est devenue une véritable idée fixe des bibliothèques, les acquisitions onéreuses n'étant plus très loin de supplanter les dons<sup>44</sup>. Les frontières entre bibliothèque et musée ne s'effacent pas tout à fait et le cas romain est probablement un cas limite. Dans la majeure partie des cas, à la bibliothèque revient le papier, indice de la création, voire émanation de celle-ci, trace de l'énergie et de l'obstination de l'écrivain ; l'ambiance, l'« esprit des lieux » restent du domaine du musée, en particulier les Maisons d'écrivains constituées en France en label distinct associé à des stratégies touristiques fortes<sup>45</sup>. À la bibliothèque de Rouen, les manuscrits de Flaubert ; à Croisset, le perroquet empaillé de Félicité, support des rêveries de bien des visiteurs<sup>46</sup>.

32

Une récente enquête sur le sujet a fait ressortir cinq cents auteurs modernes et contemporains archivés dans les bibliothèques, dont deux cents pour le seul <sup>xx</sup> siècle. Preuve que cette accumulation d'archives d'écrivains dans les bibliothèques n'a rien d'accidentelle, elle est prévue et organisée dans les documents cadres de l'institution, notamment la politique documentaire. Entre le début de l'année 2015 et le milieu de l'année 2016, trente-six nouveaux fonds d'écrivains ont été constitués dans les bibliothèques françaises. Or les bibliothèques les plus actives ne sont pas universitaires mais municipales : pour une fois au moins, lecture publique et impératifs patrimoniaux ont trouvé un terrain d'entente. Ces archives littéraires peinent cependant à trouver leur place dans la bibliothèque : elles rejoignent ici et là le fonds patrimonial, ailleurs le fonds régional ou un fonds spécialisé, à moins que leur volume ne justifie la création d'un fonds spécifique sous le nom du producteur<sup>47</sup>. Cette variété de pratiques, qui a un effet sur la visibilité des fonds, montre que le consensus s'arrête à la collecte. De fait, le temps de latence qui sépare

44. Michèle Sacquin, « Les manuscrits littéraires du xviii<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque nationale de France », *Genesis*, n° 34, 2012, p. 159-169.

45. Marc Folin et Monica Preti dir., *Maisons-musées. La patrimonialisation des demeures des illustres*, numéro 34 de *Culture et musées*, 2019.

46. Julian Barnes, *Le perroquet de Flaubert*, Jean Guiloineau trad., Paris, Stock, 1985.

47. Juliette Pinçon, *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Lyon, ENSSIB, 2017.



la collecte de l'intégration effective des documents dans les fonds de la bibliothèque constitue le creuset de la métamorphose des documents en archives, et il est à souhaiter que les bibliothèques renseignent mieux les procédures qui sous-tendent cette mue.

Telle qu'elle est racontée par les bibliothèques, cette histoire nourrit en effet une illusion, celle que livres et archives pourraient entrer « dans leur jus » à la bibliothèque. De même que les fonds d'archives ont fait l'objet de différents traitements avant leur communication à l'utilisateur, la contribution de Louis Hincker attire l'attention sur ce que produisent les différentes opérations qui entourent l'entrée d'un fonds d'archives littéraires dans une bibliothèque, de la négociation du legs à l'accueil physique et au traitement bibliothéconomique, administratif et juridique du fonds. Ce que la bibliothèque procure à la littérature, par l'intégration de ses archives, c'est un surcroît de légitimité, qui prolonge la vie d'un auteur parfois un peu oublié en remobilisant les souvenirs des lecteurs, en réactivant les liens qui l'unissent à une ville ou à un territoire. Mais Louis Hincker attire surtout l'attention sur la documentation produite par cette inscription des archives dans la bibliothèque, documentation grise, souvent invisible aux yeux mêmes de l'institution, mais indispensable à une approche réflexive de ces opérations. La contribution est un plaidoyer pour l'archivage raisonné de cette documentation produite par la « mise en archives en bibliothèque », véritables archives de la patrimonialisation de la littérature. Ce faisant, l'historien participe lui-même à la production de cette documentation – par des entretiens audio ou filmés des personnels qui ont eu la charge de ces opérations – dont le processus gagne à être lui-même archivé.

À partir de là, deux directions peuvent être explorées. La première, suivie par Goulven Le Brech, consiste à décaler le regard vers d'autres types d'archives, comme celles des sciences humaines et sociales qui rentrent en force, depuis une vingtaine d'années, dans les bibliothèques. Aucune évidence à cela : dans le monde universitaire, la bibliothèque n'est pas nécessairement le lieu le plus légitime d'accueil des archives des chercheurs<sup>48</sup>. Depuis le milieu des années 2000, les universités se sont dotées de services d'archives, tandis que les laboratoires, sensibilisés à la question de la pérennité des données de la recherche, collectent activement les archives des travaux menés en leur sein. À cette dispersion s'ajoute un autre problème, celui du statut juridique des papiers ainsi

---

48. Jean-Marie Yante, « Papiers d'érudits, papiers de savants. De délicats problèmes de sélection », *Les archives dans l'université*, Olivier Robert éd., Berne, Peter Lang, 2009, p. 77-91.

rassemblés : ils relèvent à la fois des archives publiques puisqu'ils ont été produits dans le cadre d'une activité publique soutenue par l'État, et des œuvres de l'esprit originales au sens du code de la propriété intellectuelle, parce qu'elles portent l'empreinte de la personnalité de leur auteur, sans même tenir compte des difficultés de séparer ce qui relève du privé et du professionnel, renvoyant au moins une partie de ces archives dans le champ des archives personnelles<sup>49</sup>. C'est pourtant bien le dépôt – dans un centre d'archives ou de documentation universitaire – qui fait de ces papiers des archives. Ce qui était souvent un ensemble plus ou moins organisé de dossiers, de mémoires, de feuilles volantes (et leurs équivalents numériques) se trouve, au moins nommément, qualifié d'archives. Sur les tenants et aboutissants de cette construction intellectuelle, archivistes et bibliothécaires en milieu universitaire ne partagent pas forcément le même point de vue<sup>50</sup>. Les bibliothécaires seraient plus prompts à dégager le sens et l'intérêt des documents – légitimant l'importance de leur conservation et préfigurant, voire forçant les usages qui en seront faits – que les archivistes, pour lesquels la provenance est une justification en soi. Mais les uns comme les autres voient dans ces papiers le « reflet des pratiques scientifiques », ce qui est d'emblée une projection des usages possibles de ces archives, fondant une épistémologie de la recherche. Le même constat vaut dès lors que c'est le chercheur lui-même qui s'archive : nous le savons bien, nous chercheurs, qui éliminons des tirages papier intermédiaires, des fichiers électroniques périmés, des versions de travail sans lendemain, ou au contraire conservons plusieurs états d'un même travail pour s'autoriser des retours en arrière vers des idées mort-nées. Nos « papiers » sont ce reflet d'un long tâtonnement, aux antipodes du *euréka* d'Archimède. L'archivage vient d'une certaine manière en creux du processus de publication, « ce que l'on trouve et ce que l'on montre », puisqu'il est « ce que l'on cherche et ce que l'on cache » (François Jacob). L'expérience de Goulven Le Brech face aux archives du sociologue Jean-Claude Passeron montre la diversité des objets documentaires composant les « papiers » des savants et les tentatives de mise en ordre qui figent finalement les chemins de la pensée, dès lors que la bibliothèque les a organisés comme tels.

Comme les manuscrits littéraires, les archives de la recherche peuvent susciter une certaine fascination qu'il importe de mettre à distance pour réfléchir collectivement à la manière dont on peut les traiter.

---

49. Marie Cornu, Jérôme Fromageau et Bertrand Müller dir., *Archives de la recherche. Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, Paris, L'Harmattan, 2014.

50. Comme le révèle l'enquête de Cédric Mercier, *Les archives de la recherche. Enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Lyon, ENSSIB, 2020.

Goulven Le Brech souligne l'importance de leur partie « grise » (rapports, thèses, mémoires d'étudiants), zone frontière entre la bibliothèque et l'archive, objets qui peuvent être rangés sur les étagères, comme des livres, ou au milieu des papiers, comme des archives. Ces documents, de faible diffusion mais moins uniques que les carnets de terrain ou les notes de lecture, posent des questions spécifiques. Pris dans l'écheveau des autres papiers du chercheur, ils participent à la compréhension de ses procédures de recherche. Plus largement, leur circulation et leur présence constituent une source pour l'histoire des milieux intellectuels : c'est le cas des tirés à part annotés ou des mémoires de recherche d'étudiants, dont on mesure le potentiel pour une histoire des filiations intellectuelles et de la construction des champs disciplinaires. Pourtant, leur caractère non unique et la difficulté à distinguer « l'original » de « la copie », ainsi que l'espace qu'ils occupent dans les institutions en charge de leur conservation, conduisent souvent à des tris dont il importe de conserver la mémoire.

En second lieu, l'histoire des archives en bibliothèques ne s'écrit pas, le lecteur le constatera au fil du volume, sans les archives des bibliothèques. Alors que d'autres pays européens se sont engagés dans cette voie, il est évident qu'il manque aujourd'hui en France un recensement de ces archives, modernes et contemporaines. Un tel instrument de travail permettrait de s'engager dans une histoire des instruments qui dépasse les typologies – le catalogue, le registre de prêt – pour interroger par l'archive l'histoire de la bibliothèque comme administration et comme institution<sup>51</sup>. María Luisa López-Vidriero Abelló insiste sur l'intérêt tout particulier des archives de la Real Biblioteca pour une histoire des techniques du travail intellectuel aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, celui des bibliothécaires, mais aussi des milieux savants européens. Dans une perspective plus internaliste, c'est aussi ce à quoi se prête Laurent Portes, qui montre le potentiel, pour la recherche, de la stratification des catalogues et des inventaires de la Bibliothèque du roi, puis nationale, qui permettent de suivre l'itinéraire d'un volume ou d'un lecteur dans l'institution, de dire les différentes coordonnées du document dans le plan de classement et dans l'espace des rayonnages, sa mobilité et finalement, sa raison d'être à la bibliothèque. Patrick Latour et Jean-Marie Feurtet soulignent enfin la possibilité de faire du catalogage en EAD une autre archive de la bibliothèque. On a rappelé plus haut les effets de la convergence technologique des archives et des bibliothèques vers l'EAD, évidente depuis une vingtaine

---

51. Sur les catalogues, voir Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet éd., *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Bibliothèque Mazarine, Édition des Cendres/Genève, Bibliothèque de Genève, 2015.

d'années. Certes, cette synchronisation des instruments ne permettra pas de recomposer les lits d'archives sédimentés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans les fonds des bibliothèques publiques, mais pour ceux qui entrent maintenant, elle fournit la possibilité d'articuler aux documents mêmes, depuis le niveau du fonds, un certain nombre d'éléments de contextualisation précise, celle des modalités de l'acquisition, des tris et reclassements, ou de l'existence de *disjecta membra*.

Ces questionnements, ces espoirs et ces évolutions récentes saisies sur le vif tentent finalement de saisir la manière dont les bibliothèques sont, au même titre que les archives, l'un de ces lieux où s'écrit l'histoire à travers des documents transformés par le référentiel institutionnel dans lequel ils s'inscrivent. Il est à souhaiter que ces études de cas amorcent une nouvelle histoire des bibliothèques comme lieux de transmutation du papier en archive, c'est-à-dire comme espaces des possibles historiographiques.